



## Durée contrat auto école non spécifiée

Par **squadou**, le **27/05/2013** à **10:32**

Bonjour,

je me suis inscrit l'année dernière dans un auto école pour un forfait 25h + codes + présentations. Ayant trouvé un emploi entre temps, je n'y suis jamais allé, je comptais demander un remboursement d'ici peu de temps.

Seulement j'ai reçu un courrier comme quoi le contrat est "périmé", "conformément à la durée que stipule le contrat". Mais sur le contrat que j'ai signé, la durée n'est pas indiquée ( j'ai bien lu toutes les clauses ), c'est d'ailleurs pour ça que je n'ai pas demandé le remboursement avant, je me suis dit que j'avais encore du temps.

Donc je voulais savoir si c'est normal que la durée n'est pas indiquée sur le contrat, et s'il y'a une durée légale de base sur ce genre de contrat ? ( j'ai cherché sur le web mais je n'ai pas trouvé ) Et si je pouvais bien demander le remboursement du forfait vu qu'aucune durée n'est indiquée dans le contrat ?

Merci pour votre aide